

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 JUILLET 2015**

À UNE **SÉANCE** ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 juillet 2015, à la salle du Conseil, à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS** les conseillers et conseillères suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Huguette Larose, Lina Courtois et Sylvie Martel et messieurs René Vaillancourt et Marc Hurtubise

**FORMANT QUORUM** sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Serge Caron, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Quatre (4) personnes sont présentes dans la salle.

**ORDRE DU JOUR**

**1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2.1 Séance du 1<sup>er</sup> juin 2015

**3. MOT DU MAIRE**

**4. FINANCES**

4.1 Dépôt du second rapport financier trimestriel

**5 VOIRIE**

5.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur de voirie

5.2 Asphaltage d'une section du chemin du Lac et autres chemins – Octroi du contrat

5.3 Asphaltage d'une section du chemin de North Hatley–Annulation de l'appel d'offres

5.4 Autorisation – Travaux préparatoires au pavage

5.5 Mandat à une firme de génie conseil – Projet de réparation et d'asphaltage d'une section du chemin de North Hatley

**6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7 URBANISME**

7.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

**8 ENVIRONNEMENT**

8.1 Rapport mensuel – Inspection forestière

8.2 Mandat pour la gestion de l'eau – Salle communautaire et chalet des loisirs

**9 LOISIRS / CULTURE**

**10 ADMINISTRATION**

10.1 Rapport de dépenses du directeur général

10.2 Pacte fiscal – Soutien de la position de la FQM

10.3 Régie intermunicipale du parc régional Massawippi – Modification de l'entente

10.4 Contribution 2015 – Fondation de l'Hôpital Memphrémagog

10.5 Demande de soutien – Projet chez les Inuits du Nunavik

10.6 Avis de motion – Avis de motion – Règlement 2015-485 – Acceptant les travaux d'étude de la chaussée de la rue du Val-Joli (privée) et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale de secteur aux fins de payer le deux tiers des coûts de réalisation de ces travaux

10.7 Trafic lourd sur le chemin Forand

10.8 Adhésion au réseau des villes francophones et francophiles

**11 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**12 CORRESPONDANCE**

**13 DIVERS**

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 JUILLET 2015**

14 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2015-07-96

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-André Blouin**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 6 juillet 2015 tel que rédigé.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2) **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2.1 **Séance du 1<sup>er</sup> juin 2015**

2015-07-97

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Martel**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015 tel que rédigé.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

3) **MOT DU MAIRE**

Aucune prise de parole à cet article.

4) **FINANCES**

4.1 **Dépôt du second rapport financier trimestriel**

Le second rapport financier trimestriel de l'année 2015 au 30 juin est déposé.

5) **VOIRIE**

5.1 **Dépôt du rapport de l'inspecteur de voirie**

Le rapport est déposé.

5.2 **Asphaltage d'une section du chemin du Lac et autres chemins – Octroi du contrat**

**Considérant** l'appel d'offres en date du 17 juin et les réponses des entreprises spécialisées qui y ont répondu;

**Considérant** les prix et autres éléments de conformité constatés lors et à la suite de l'ouverture des soumissions le 6 juillet 2015;

2015-07-98

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois**

**Que** le contrat pour l'asphaltage du chemin du Lac et autres chemins soit confié à Eurovia Québec construction Inc. au prix de 83,83 \$ la tonne pour le mélange EGS-10 (58-34) et au prix de 165,55 \$ la tonne pour le mélange EGS-14 (58-34) plus les taxes applicables, (222 713,50 \$ plus les taxes applicables selon les quantités prévues au bordereau).

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

5.3 **Asphaltage d'une section du chemin de North Hatley – Annulation de l'appel d'offres**

**Considérant** les travaux additionnels requis aux fins de réaliser les corrections prévus sur le chemin de North Hatley;

2015-07-99

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

**Que** les travaux de réfection et d'asphaltage d'une section du chemin de North Hatley soient reportés compte tenu des études additionnelles requises et des travaux supplémentaires prévisibles, lesquels n'ont pas été pris en compte dans le budget 2015 de la municipalité.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 JUILLET 2015**

**5.4 Autorisation – Travaux préparatoires au pavage**

**Considérant** qu'il est nécessaire de faire procéder à divers travaux préparatoires sur les chemins du Lac, Lavallée et Sangster sur lesquels des travaux de pavage sont prévus au mois d'août;

**Considérant** l'ampleur de ces travaux qui consistent à remplacer et corriger des ponceaux et à arracher certaines sections d'asphalte fortement endommagées et à reconstruire une partie des fondations en-dessous;

2015-07-100

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose**

D'autoriser l'exécution de ces travaux selon la formule des travaux en régie payables à l'heure et en conséquence d'autoriser l'embauche d'un ou de plusieurs entrepreneurs possédant les équipements et qualifications requises, le tout pour un budget de 20 000 \$.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**5.5 Mandat à une firme de génie conseil – Projet de réparation et d'asphaltage d'une section du chemin de North Hatley**

Les discussions en lien avec cet article sont reportées.

**6) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucune discussion n'a lieu en lien avec cet article.

**7) URBANISME**

**7.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

**8 ENVIRONNEMENT**

**8.1 Rapport mensuel – Inspection forestière**

Le rapport du mois de juin est déposé.

**8.2 Mandat pour la gestion de l'eau – Salle communautaire et chalet des loisirs**

Les discussions en lien avec cet article sont reportées.

**9 LOISIRS / CULTURE**

Aucune discussion n'a lieu en lien avec cet article, sauf que le conseil souligne l'excellent travail des bénévoles et des organisateurs de la fête nationale et les remercie pour leur énergie qui a permis la réalisation d'une activité de grande qualité.

**10 ADMINISTRATION**

**10.1 Rapport de dépenses du directeur général**

Le rapport de dépenses du directeur général pour le mois de juin est déposé.

**10.2 Pacte fiscal – Soutien de la position de la FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** le Premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 JUILLET 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

**CONSIDÉRANT QUE** 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

2015-07-101

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin**

**D'APPUYER** la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

**DE DEMANDER** à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

**Que** la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

Monsieur Philippe Couillard, Premier ministre du Québec, monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture et ministre de la région, monsieur Pierre Reid, député d'Orford.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**10.3 Régie intermunicipale du parc régional Massawippi –  
Modification de l'entente**

**Considérant que** le conseil d'administration de la Régie du parc régional Massawippi a adopté, lors de sa séance du 16 juin, une résolution par laquelle il autorise la modification de l'entente intermunicipale prévoyant la constitution en Régie du parc régional Massawippi;

**Considérant que** pour plus de clarté, le texte des modifications apportées à l'entente est ici réitéré au long à l'intérieur du présent considérant, savoir : (reproduction du texte modifiant l'entente tel qu'adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi)

« **ATTENDU QUE** les municipalités participantes considèrent opportun de modifier l'objet de la Régie afin de lui permettre de participer à la promotion de toute initiative visant le bien-être général des citoyens des municipalités participantes, et ce, sur l'ensemble de leur territoire.

**ATTENDU QU'**à cette fin, il y a lieu de modifier les articles 2 et 3 de l'entente constituant la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi;

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 JUILLET 2015**

**PAR CONSÉQUENT**

**IL EST RÉSOLU QUE LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**Préambule**

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

**Modifications**

L'entente intermunicipale prévoyant la constitution en Régie du Parc régional Massawippi est modifiée en remplaçant l'actuel article 2 par l'article 2 suivant :

**ARTICLE 2. OBJET**

La présente entente a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un parc régional englobant le territoire tel que décrit plus amplement à l'annexe « A ».

La présente entente a aussi pour objet la valorisation, l'aide et le développement de projets et initiatives proposés par une municipalité participante dans les domaines de l'environnement, de la récréation, du tourisme, de la faune, de la santé, de la qualité de vie ainsi que dans tout domaine d'intérêt commun, et ce, sur le territoire des municipalités participantes.

À ces fins, les municipalités participantes conviennent de mettre en place un organisme intermunicipal de gestion, de consultation, de décision et d'aide à la qualité de vie de leurs citoyens.

Les conseils des municipalités participantes consentent à se doter d'une structure de gestion qui pourra accepter tous les projets reliés à l'une ou à plusieurs municipalités participantes dans tous les domaines liés à son objet.

**L'entente intermunicipale prévoyant la constitution en Régie du Parc régional Massawippi est modifiée en ajoutant à l'article 3, les paragraphes 4 et 5 suivants :**

**ARTICLE 3. MODE DE FONCTIONNEMENT**

- 4- De promouvoir toute initiative visant l'intérêt et le bien-être général de la population des municipalités participantes.
- 5- De venir en aide et de supporter les projets et initiatives d'intérêts communs dans les domaines prévus aux paragraphes 1 à 4 du présent article.

**Entrée en vigueur**

La présente entente entrera en vigueur conformément à la loi. »

**Considérant que** le conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley croit qu'il est souhaitable d'élargir les pouvoirs de la Régie Intermunicipale du parc régional Massawippi;

2015-07-102

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin**

**Que** la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley manifeste son accord aux modifications proposées et adoptées par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi, lesquelles ont pour effet d'élargir le champ de compétence de la Régie;

**Que** la préparation d'un document modifiant l'entente intermunicipale prévoyant la constitution en Régie du parc régional Massawippi intervenue le 11 décembre 2007 soit en conséquence autorisée;

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 JUILLET 2015**

**Que** le maire, monsieur Jacques Demers et le directeur général, monsieur Serge Caron, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente telle que modifiée comme inscrit dans le préambule de la présente résolution, de même que tout document s'y rapportant.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**10.4 Contribution 2015 – Fondation de l'Hôpital Memphrémagog**

**Considérant** l'engagement pris par la municipalité auprès de la Fondation de l'Hôpital Memphrémagog, de contribuer sur cinq ans un montant annuel de 7 146 \$;

**Considérant qu'**il demeure encore 2 années à cet engagement;

2015-07-103

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose**

D'autoriser le versement d'un montant de 7 146 \$ à la Fondation de l'Hôpital Memphrémagog au titre de la contribution 2015 de la municipalité.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**10.5 Demande de soutien – Projet chez les Inuits du Nunavik**

**Considérant** la demande faite par madame Lorraine Loranger demandant le soutien municipal en lien avec son projet de sensibilisation à la cause des femmes et des enfants Inuits et pour ramasser des fonds pour une maison de répit afin que les enfants n'aient pas à quitter leur communauté du Nunavik;

**Considérant que,** selon le moment, la municipalité pourrait mettre sa salle communautaire à la disposition de madame Loranger pour lui permettre de rencontrer les gens;

**Considérant** que bien que les équipements de la municipalité ne permettent pas l'hébergement, il soit permis d'y faire une halte (douche) sans permettre d'y passer la nuit;

**Considérant** la référence donnée à madame Loranger visant à la mettre en contact avec la bonne personne afin qu'elle puisse présenter une demande de parrainage à la Fédération Canadienne des municipalités.

2015-07-104

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois**

D'indiquer à madame Loranger que la municipalité peut lui accorder les facilités indiquées aux considérants de la présente résolution et qu'elle lui souhaite bonne chance dans son projet.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**10.6 Avis de motion – Règlement 2015-485 – Acceptant les travaux d'étude de la chaussée de la rue du Val-joli (privée) et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale de secteur aux fins de payer le deux tiers des coûts de réalisation de ces travaux**

2015-07-105

**Avis de motion** est donné par madame la conseillère Huguette Larose que sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 2015-485 – Acceptant les travaux d'étude de la chaussée de la rue du Val-joli (privée) et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale de secteur aux fins de payer le deux tiers des coûts de réalisation de ces travaux.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que le présent avis de manière à alléger la procédure.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 JUILLET 2015**



Le texte du règlement 2015-485 est le suivant :

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE MEMPHRÉMAGOG**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

---

**Règlement 2015-485 – Acceptant les travaux d'étude de la chaussée de la rue du Val-Joli (privée) et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale de secteur aux fins de payer le deux tiers des coûts de réalisation de ces travaux**

---

**Considérant** l'adoption de la résolution numéro 2015-06-91 autorisant l'octroi d'un mandat de vérification de l'état de la rue du Val-Joli (privée) à Labo S.M. Inc. pour un montant de 7 380 \$ plus les taxes applicables;

**Considérant qu'**une large proportion des propriétaires des lots longeant les rues concernées se sont prononcés en faveur de la réalisation des travaux de validation de l'état de la rue et sur un partage des coûts se rapportant à cette validation;

**Considérant** que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a fait effectuer les travaux de vérification de l'état de la rue concernée et qu'elle est en possession du rapport de la firme Labo S.M. Inc. en date de juillet 2015;

**Considérant** l'engagement de la municipalité de défrayer un tiers des coûts de cette expertise;

**Considérant** que les deux tiers restant des coûts doivent être assumés par les propriétaires des terrains longeant la rue du Val-Joli en parts égales;

**Le conseil décrète ce qui suit :**

**ARTICLE 1** Le présent règlement vise à répartir les coûts engagés pour la réalisation de l'étude de vérification de l'état de la rue du Val-Joli, le tout dans le cadre d'un processus qui découle d'une demande de municipalisation de ladite rue, le préambule faisant partie intégrante du présent règlement;

**ARTICLE 2** Aux fins d'acquitter les dépenses engagées pour la réalisation de l'étude sur l'état de la rue à laquelle fait référence le présent règlement, le conseil est autorisé à établir la répartition suivante des charges à être assumées par les diverses parties impliquées, savoir :

- Contribution du fonds général de la municipalité à la hauteur du tiers des coûts;
- Contribution des propriétaires des lots ayant front ou longeant les la rue du Val-Joli à la hauteur du deux tiers des coûts, pour un montant maximal de 4 920 \$.

**ARTICLE 3** De manière à percevoir les montants à la charge des propriétaires de lots, le conseil décrète une taxe spéciale d'un montant maximal de 4 920 \$ qui sera répartie en parts égales entre les propriétaires des lots ayant front de plus de 4 mètres sur la rue du Val-Joli, à raison d'une part par lot. Ces montants seront exigibles dans les 30 jours de l'émission du compte de taxes.

**ARTICLE 4** La part de la municipalité dans la contribution aux coûts sera assumée à même le fonds général de la municipalité.

**ARTICLE 5** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Jacques Demers  
Maire

---

Serge Caron  
Secrétaire-trésorier

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 JUILLET 2015**

**10.7 Trafic lourd sur le chemin Forand**

**Considérant** la demande d'intervention d'une citoyenne visant à diminuer les impacts de la circulation lourde sur le chemin Forand;

2015-07-106

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel**

**Que** la municipalité analyse la possibilité de réduire la vitesse de circulation sur le chemin Forand par l'adoption d'un règlement faisant passer la vitesse de 90 km à 70 km de l'heure;

**Que** la possibilité de faire préparer un panneau de sensibilisation à l'utilisation des freins moteur soit aussi étudiée.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**10.8 Adhésion au réseau des villes francophones et francophiles**

**Considérant** l'invitation lancée par la ville de Québec en vue de l'adhésion de la municipalité au Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique qui a pour mission de faire connaître entre elles, et au reste du monde, la vitalité des villes et des communautés rattachées historiquement, culturellement et linguistiquement à la francophonie en Amérique;

**Considérant que** cette adhésion volontaire est sans frais;

2015-07-107

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin**

**Que** la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley adhère au Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

	Liste des comptes à payer	Montant
278	*Bell	580,87 \$
277	*Bell Internet	34,50 \$
275	*Hydro-Québec	22,02 \$
274	*Régie inter.déchets de Coaticook (mai)	6 842,01 \$
	*Rémunération des élus	2 845,97 \$
	*Rémunération du personnel	24 479,06 \$
276	*Ville de Sherbrooke	4 739,61 \$
298	Bauval (asphalte en vrac)	760,21 \$
333	Beauregard Fosses Septiques Ltée	505,80 \$
325	Bergeron, Julie (entretien ménager)	840,61 \$
318	Bilodeau, Nancy (remboursement de frais)	53,76 \$
281	Bilodeau, Roger	930,00 \$
315	Blouin, Nicole-Andrée (remboursement de frais)	493,13 \$
317	Caron, Serge (remboursement de frais)	140,72 \$
283	Cartes CITI/Bureau en gros	155,68 \$
307	Centre d'Art Orford (concert)	1 250,00 \$
323	Centre de formation CRIFA (jardinières)	360,00 \$
302	Conrad Marcotte (souder cadenas)	17,25 \$
303	Construction Couillard (contrat de niveleuse)	4 024,13 \$
309	Demers, Jacques (remboursement de frais)	80,00 \$
327	Descoteaux, Éric (remboursement de frais)	444,00 \$
310	Doré, Paul (carte d'appel & achat de bottes de travail)	311,04 \$
285	Entreprise LTCA (toilette chimique descente à bateaux)	294,34 \$
334	ERE Inc. (pastilles fluo pour inspecter champ d'épuration)	106,63 \$
321	Excavation Frenière & Fils (travaux dev.Ducharme)	3 613,11 \$



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 JUILLET 2015**

	<b>Liste des comptes à payer</b>	<b>Montant</b>
286	F.Racicot Exc.	36 588,62 \$
332	Fafard, Marylène (remboursement de frais)	171,84 \$
319	Farnham, Robert (insc.bibliothèque N-Hatley)	15,00 \$
282	Fonds de l'information foncière (mutations juin)	36,00 \$
308	Gilles Labonté (vérifier lumières parc H.Langlois)	328,89 \$
316	Gravière Bouchard	57,37 \$
288	Hydro-Québec	21,52 \$
306	Informatique Orford	201,79 \$
301	Infotech (support technique)	66,12 \$
329-335	Jardins Fleuri	222,72 \$
328	La Capitale Assurance	551,18 \$
304	La Tribune (publier appel d'offres)	622,24 \$
312	Labadie, Anne-Marie (abonnement biblio N-Hatley)	15,00 \$
287	Laboratoire d'analyses SM	103,48 \$
311	Labrador	34,95 \$
Q 324	Laforest Nova Aqua (étude puits de la salle comm.)	4 024,13 \$
U 331	Les services MJD (contrat tonte de pelouse 2/4)	1 839,60 \$
e 284	Location Langlois	343,58 \$
290	Matériaux Magog Orford	1 308,33 \$
e 322	Médias Transcontinental (bottin de Stanstead)	126,48 \$
s 293	Mégaburo (contrat photocopieur)	28,33 \$
c 291	Ministère du revenu	7 661,81 \$
o 292	Molleur, Stéphan (balles de foin)	30,00 \$
m 305	Monty, Sylvestre, Avocats	997,86 \$
o 289	MRC Memphrémagog	2 043,00 \$
e 294	R.I.P.I. (1/4 versement)	24 750,00 \$
s 295	Receveur général	3 206,59 \$
s 296	Régie de police Memphrémagog	36 653,17 \$
o 300	Régie inter.déchets de Coaticook (juin)	5 515,63 \$
e 297	SPA de l'Estrie	548,45 \$
n 314	Serrurier Harmer (cadenas)	109,54 \$
330	Services d'arboriculture B.Patry	287,44 \$
320	Services de cartes Desjardins	843,61 \$
326	Stanley-Dany Taylor Transports Inc.	15 657,00 \$
313	St-Laurent, Bertrand (présence au comité d'embauche)	90,00 \$
299	Ville de Magog (frais de cour pour amendes)	79,95 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>199 105,67 \$</b>

2015-07-108

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Hugnette Larose

**Que** les comptes soient adoptés tels que présentés.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**12) CORRESPONDANCE**

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

**13) DIVERS**

Aucun élément n'est ajouté à cet article.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 JUILLET 2015**

**14) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions soulevées au cours de cette période portent sur les sujets suivants : L'entretien des fossés, les dangers en hiver que les fossés du chemin du Lac soient près de l'espace asphalté, l'installation de défibrillateurs à la salle communautaire et au chalet des loisirs, les délais de collecte de la Ressourcerie, la tarification de la Ressourcerie, le caractère dangereux de l'intersection du chemin de la Pointe et de la route 108, l'inspection des bandes riveraines et l'adoption d'une approche plus positive pouvant inclure de la formation, la possibilité que la municipalité et particulièrement la zone du parc Magog soit un jour desservie par des réseaux d'égout et d'aqueduc, la possibilité d'aviser les propriétaires de nouvelles constructions de prévoir des branchements futurs à des réseaux d'égout et d'aqueduc publics, les restrictions sur l'utilisation des freins moteur, la vision restreinte au coin de la rue des Chênes et du chemin du Ruisseau, la présence d'eau sur la rue des Sapins au printemps, les plaintes de bruit.

**15) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est levée vers 20 h 55 sur proposition de madame la conseillère Huguette Larose.

---

Jacques Demers  
Maire

---

Serge Caron  
Secrétaire-trésorier